



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°062/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Château d'Or 1.
- Identité du demandeur : EG RETAIL (BELGIUM) S.P.R.L. – M Olivier Messens.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44803-2019 : modifier les enseignes au niveau de l'auvent, du totem et des volu compteurs.

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : zones de forte mixité, le long d'un espace structurant.
PPAS : 66 "Château d'OR - Bourdon - Bigarreux" (A.R. 05/02/2015).

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.39 §2 du titre VI du RRU (enseigne ou publicité associée à l'enseigne scellée ou posée sur le sol en zones générale et élargie).

L'enquête publique se déroule à partir du **03/03/2020** et jusqu'au **17/03/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 01 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°063/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Oscar Van Gojtsnoven 2.
- Identité du demandeur : Pizza Belgium SA – M Frank Beyens.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44343-2018 : transformer les étages de logements dans un immeuble mixte existant.

Nature de l'activité : logements et commerce.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **03/03/2020** et jusqu'au **17/03/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 01 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°064/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 629 / Rue Joseph Bens 14.
- Identité du demandeur : Monsieur Christos Hatzis.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44823-2019 : changer l'affectation du commerce en bureau et mettre en conformité les modifications apportées aux étages.

Nature de l'activité : bureaux, logements et commerce.

Zone : PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **03/03/2020** et jusqu'au **17/03/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 01 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°065/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Achille Reisdorff 59.
- Identité du demandeur : Monsieur Said Barhdadi.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44964-2019 : transformer le toit à 3 pans en toiture à doubles versants, intégrer des lucarnes au sein des nouveaux pans de toiture et aménager une chambre sous toit.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

PPAS : N° 14 – Quartier du Nekkersgat – AR du 05-06-1957.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126 §11,1° du COBAT (dérogation au PPAS n°14 en ce qui concerne l'article 1.B.Gabarit et esthétique).

L'enquête publique se déroule à partir du **03/03/2020** et jusqu'au **17/03/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 01 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°066/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet est soumis à une 2nd enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Groelstveld 52.
- Identité du demandeur : Monsieur François PONCHON.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44516-2019 (ART.126/1): reconstruire le 2e étage en supprimant la toiture en pente et en créant un étage complet avec toiture plate, agrandir au rez-de-chaussée en façade latérale et modifier les façades.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant.

PPAS : 10bis - Engeland - approuvé par AGRBC le 13/05/1993

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au ppas n°10bis en matière de travaux de transformations, 3.1.2 implantation, 3.1.4 aspects et matériaux et 3.1.5 toitures)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).

L'enquête publique se déroule à partir du 03/03/2020 et jusqu'au 17/03/2020 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 01 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°067/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Edmond Picard 62.
- Identité du demandeur : Monsieur Frédéric Leroux.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44614-2019 : transformer et étendre un appartement situé au 5ème étage d'un immeuble.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)

L'enquête publique se déroule à partir du **03/03/2020** et jusqu'au **17/03/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 01 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.